

**COMPUTERSHARE TRUST COMPANY OF CANADA**, personne morale de droit privé, ayant une place d'affaires au 1500, rue Université, suite 700, à Montréal, district de Montréal, H3A 3S8

Requérante pour la désignation d'un séquestre et mise-en-cause

et

**DEUTSCHE BANK AG, LONDON BRANCH**, personne morale de droit privé, ayant sa principale place d'affaires au 1, Great Winchester Street, à Londres, Angleterre, EC2N 2DB

Principal créancier garanti et mis-en-cause

---

**REQUÊTE DEMANDANT LE TRANSFERT DU DOSSIER  
DANS LE DISTRICT JUDICIAIRE D'ABITIBI**

(Article 2, 43 alinéa 5 et 49 alinéa 3 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et article 11 des règles générales sur la faillite et l'insolvabilité)

---

**LA CRÉANCIÈRE, GROUPE MINIER CMAC-THYSSEN INC. EXPOSE  
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Elle exploite, à Val-d'Or, dans le district judiciaire d'Abitibi, une entreprise œuvrant dans le domaine du forage dans les mines souterraines et de construction d'infrastructure souterraine pour les industries minières;
2. Le 28 octobre 2011, la créancière a signé un contrat avec la débitrice afin d'effectuer du forage et la construction d'infrastructures souterraines à la mine de la débitrice, située sur la 3<sup>e</sup> Avenue Est, à Val-d'Or, dans le district judiciaire d'Abitibi;

3. Le 18 mai 2012, la créancière a été avisée de la décision de la débitrice de cesser les opérations sous-terre, s'est vu demander de suspendre ses travaux dans ses installations minières de Val-d'Or, dans le district judiciaire d'Abitibi;
4. Jusqu'au 25 mai 2012, la débitrice a poursuivi ses opérations d'exploitation, date où elle a avisé ses employés qu'elle cessait ses opérations sous-terre;
5. À cette même date, la débitrice était endettée envers Groupe Minier CMAC-Thyssen inc. pour la somme minimum de deux millions deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent vingt dollars et dix-neuf cents (2 284 820,19 \$), somme à parfaire, en vertu du contrat de construction intervenu avec la débitrice au mois d'octobre 2011;
6. De plus, de nombreux équipements miniers, ainsi que du matériel servant aux travaux miniers effectués par Groupe Minier CMAC-Thyssen inc. et dont elle est propriétaire, sont actuellement situés sur les terrains de la débitrice, à Val-d'Or, district judiciaire d'Abitibi, tel que des équipements lourds utilisés par la débitrice pour ses opérations;
7. Groupe Minier CMAC-Thyssen inc. ne peut actuellement avoir accès à ses équipements et à tout le matériel dont elle est la propriétaire;
8. Le 30 mai 2012, Groupe Minier CMAC-Thyssen inc. a reçu copie de l'ordonnance de nomination du séquestre Samson Bélair Deloitte & Touche inc., rendu le 29 mai 2013, par l'Honorable Jean-François Émond, j.c.s., dans le district judiciaire de Québec;
9. L'ordonnance rendue par la Cour supérieure du district de Québec, le 29 mai 2012, a des conséquences importantes pour Groupe Minier CMAC-Thyssen inc. et elle a intérêt à ce que le présent dossier soit transféré dans le district judiciaire d'Abitibi, à Val-d'Or;
10. La débitrice n'a aucune place d'affaires ni aucun bien dans le district judiciaire de Québec;
11. Le principal actif de la débitrice est constitué de propriété minière qu'elle détient à Val-d'Or, dans le district judiciaire d'Abitibi;
12. Il est dans l'intérêt de Groupe Minier CMAC-Thyssen inc., et dans l'intérêt de la majorité des créanciers de la débitrice, que le dossier soit transféré dans le district judiciaire d'Abitibi, à Val-d'Or;
13. En effet, il serait déraisonnable de demander à votre requérante, ainsi qu'à toutes les autres personnes ayant intérêt dans la liquidation des biens de la débitrice, de se transporter à Québec à chaque fois qu'une demande ou qu'une réquisition

devra être faite devant le tribunal;

14. Il est donc dans l'intérêt de la justice que le présent dossier soit transféré dans le district judiciaire d'Abitibi, à Val-d'Or;
15. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

**PAR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL:**

**ACCUEILLIR** la présente requête.

**ORDONNER** le transfert du présent dossier du district judiciaire de Québec au district judiciaire d'Abitibi, siégeant à Val-d'Or.

**LE TOUT** avec dépens contre la masse des créanciers.

Val-d'Or, le 1er juin 2012

**COPIE CONFORME**

*Cliche Lortie Ladouceur Inc.*  
**CLICHE LORTIE LADOUCEUR INC.**

**(S) CLICHE LORTIE LADOUCEUR INC.**

**CLICHE LORTIE LADOUCEUR INC.**

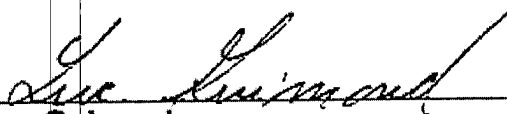
Procureurs de la créancière  
Groupe Minier CMAC-Thyssen inc.  
(M<sup>e</sup> Lucien Cliche jr.)

## AFFIDAVIT


Je, Luc Guimont, vice-président aux opérations minières, résidant et domicilié au 1040, chemin du Lac Simard, à Val-d'Or, district d'Abitibi, J9P 7A6, étant dûment assermenté, dépose et dit:

1. Je suis l'un des dirigeants de Groupe Minier CMAC-Thyssen inc.
2. Tous les faits allégués dans la requête jointe au présent affidavit sont vrais et à ma connaissance personnelle.

ET J'AI SIGNÉ  
À Val-d'Or, ce 1er juin 2012

  
Luc Guimont

Affirmé solennellement devant moi  
À Val-d'Or, ce 1<sup>er</sup> juin 2012

  
COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION  
POUR LE QUÉBEC

ÉLISE L'HEUREUX  
Commissaire à l'assermentation  
pour le Québec  
# 175 965

**AVIS DE PRÉSENTATION**  
(Art. 78 C.p.c.)

**Destinataires :** **Me Terence Mathieu**  
**Norton Rose Canada**  
Complexe Jules-Dallaire / Tour Norton Rose  
2828, boulevard Laurier, bureau 1500  
Québec (Québec) G1V 0B9  
Procureur de Century Mining Corporation

**Me Alain Riendeau**  
**Fasken Martineau DuMoulin**  
C.P. 242, Tour de la Bourse  
800, place Victoria, bureau 3700  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
Procureur de Samson Bélair Deloitte & Touche

**Me Guy Paul Martel**  
**Me Danny Duy Vu**  
**Stikeman Elliott**  
1155, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 4000  
Montréal (Québec) H3B 3V2  
Procureurs de Deutsche Bank AG, London Branch

**COMPUTERSHARE TRUST COMPANY OF CANADA**  
1500, rue Université, suite 700  
Montréal (Québec) H3A 3S8

**PRENEZ AVIS** que la requête jointe au présent avis et demandant le transfert du dossier dans le district judiciaire d'Abitibi sera présentée pour adjudication devant l'un des honorables juges de la Cour supérieure, siégeant en division de pratique, en matière commerciale, au Palais de justice de Québec situé au 300, boulevard Jean Lesage, à Québec, le **14 juin 2012, à 8 h 45 A.M., à la salle 3.14**, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

*Lucien*  
Val-d'Or, le ~~31~~ mai 2012

**COPIE CONFORME**

*Cliche Lortie Ladouceur inc.*  
**CLICHE LORTIE LADOUCEUR INC.**

**(S) CLICHE LORTIE LADOUCEUR INC.**  
**CLICHE LORTIE LADOUCEUR INC.**  
Procureurs de la créancière  
Groupe CMAC-Thyssen inc.  
(Me Lucien Cliche jr.)



# CLICHE LORTIE LADOUCEUR INC.

AVOCATS ET PROCUREURS

Lucien Cliche, jr, LL.L.

Jacques Ladouceur, LL.B.

Pierre Matte, LL.L., LL.B.

Sylvain Labranche, LL.B.

Pascal Jolicoeur, LL.L.

Érika Marier, LL.B.

Marie-Hélène Bastien, LL.B.

Tania Bélanger, LL.L.

Simon Corriveau, LL.B.

Avocats-conseils :

Me Alain Lortie, LL.L.

Me Henri Kélada, LL.L.

## SIGNIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR

### VEUILLEZ REMETTRE LES PAGES SUIVANTES À :

**Destinataire :** Me Danny Duy Vu  
Stikeman Elliott

**Télécopieur :** 514-397-5428

**Expéditeur :** Me Lucien Cliche jr.  
Cliche Lortie Ladouceur inc.

**Adresse :** 1121, 6<sup>e</sup> Rue  
VAL-D'OR (Québec) J9P 3W8  
Tél. : (819) 825-3010  
Télec.: (819) 825-7375

**N/☐ :** G-1147.18-PM

Nombre total de pages (incluant celle-ci) : 8

Date et heure de la transmission : 1er juin 2012

**Nature du document :** Requête demandant le transfert du dossier dans le district judiciaire d'Abitibi (Article 2, 43 alinéa 5 et 49 alinéa 3 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et article 11 des règles générales sur la faillite et l'insolvabilité)

LA PRÉSENTE SIGNIFICATION VOUS EST FAITE PAR TÉLÉCOPIEUR CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 140.1 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

**AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ:** Ce message est strictement réservé à l'usage exclusif de l'individu ou de l'entreprise à qui il est adressé et contient de l'information privilégiée et confidentielle et soumis au secret professionnel. Si le lecteur de ce message n'est pas le destinataire projeté, il est, par les présentes, avisé que tout dévoilement, distribution ou copie de cette communication est strictement prohibé. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous téléphoner immédiatement et nous retourner le message à nos frais, à l'adresse mentionnée ci-dessous, à nos bureaux de Val-d'Or.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

No : 200-11-020446-129

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre commerciale)

---

**Dans l'affaire de la nomination d'un  
séquestre aux biens de :**

**CENTURY MINING CORPORATION**,  
personne morale de droit privé, ayant sa  
principale place d'affaires au 288, Martin  
Street, Suite 210, dans la ville de Blaine,  
état de Washington, États-Unis  
d'Amérique, 98230 et ayant une place  
d'affaires au 300, 3<sup>e</sup> Avenue Est, à  
Val-d'Or, district d'Abitibi

Débitrice

et

**GROUPE MINIER CMAC-THYSSEN  
INC.**, personne morale de droit privé,  
ayant sa principale place d'affaires au  
185, rue des Distributeurs, à Val-d'Or,  
district d'Abitibi, J9P 6Y1

Créancière

et

**SAMSON BÉLAIR DELOITTE &  
TOUCHE INC.**, personne morale de droit  
privé, ayant une place d'affaires au  
1, place Ville-Marie, suite 3000, à  
Montréal, district de Montréal, H3B 4T9

Séquestre désigné par le tribunal et  
mise-en-cause

et


Canada  
Province de Québec  
District DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

CENTURY MINING CORPORATION  
Débitrice  
et  
GROUPE MINIER CMAC-THYSSEN INC.  
Créancière  
et  
SAMSON BÉLAIR DELOITTE & TOUCHE INC.  
Séquestre désigné par le tribunal et  
mise-en-cause

et  
COMPUTERSHARE TRUST COMPANY OF CANADA  
Requérante pour la désignation  
d'un séquestre et mise-en-cause  
et  
DEUTSCHE BANK AG, LONDON BRANCH  
Principal créancier garant et  
mis-en-cause

REQUÊTE DEMANDANT LE TRANSFERT DU  
DOSSIER DANS LE DISTRICT JUDICIAIRE D'ABITIBI  
(Article 2, 43 alinéa 5 et 49 alinéa 3 de la Loi sur la faillite  
et l'insolvabilité et article 11 des règles générales  
sur la faillite et l'insolvabilité)  
Me: Me Lucien Cliche jr. CODE  
Dossier: G-1147, 18-PM LCje|RC-02-03

  
CLICHE LORTIE LADOUCEUR

COPIE  
1121, rue Bon, C. 1400, Val-de-Cap, Québec, Canada, P.Q. H3K 4H5  
Tél.: (514) 393-1111 Fax: (514) 393-1117 Courriel: clicl@cllc.com